

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2013 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU M.COTTEREAU C. DANIAU
J. FERRAND Ph. TESSIER L. PACREAU F.LAMY S.GRAY K.LEITT M.P. GABILLEAU

Absents : M.MARTINEAU – H.MOLINARI.

Secrétaire : M.COTTEREAU

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2013.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

1) – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au CM les objectifs du Plan Communal de Sauvegarde visant à prévenir et protéger la population contre des risques communs tels que tempête, neige, froid, canicule ou des risques spécifiques tels que des accidents routiers ou ferroviaires, submersions ou inondations.

Ces évènements nécessitant la mise en place de lieux stratégiques, de commandement, d'accueil et de restauration des victimes, chapelle ardente etc...

Le dossier détaillé est disponible à la mairie et le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) sera distribué à la population avec le futur bulletin communal.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la validation du PCS.

2)– MISE EN APPLICATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle le décret du 24.01.2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Un travail de préparation est à conduire et dans ce cadre une réunion d'ébauche a eu lieu sur les réflexions à mener : horaires, activités, moyens humains, conséquences financières.

Après constitution du groupe de travail, une réunion aura lieu courant janvier.

3) - TARIFS PERISCOLAIRES 2014

Monsieur le Maire rappelle la convention passée avec la CAF. Il propose de maintenir les tarifs 2013 afin de se rapprocher des tarifs préconisés suivant le quotient familial.

Petites vacances (9H à 12H00 ou 14H00 à 17H00)

Quotient	0 – 500	501 – 700	701 et plus
½ journée		½ journée	½ journée
1 ^{er} enfant	3.12 €	4.96 €	6.62 €
2 ^e enfant et plus	2.71 €	4.45 €	6.07 €

Accord du Conseil Municipal.

3) – VERSEMENT SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire fait connaître au CM qu'il y aurait lieu de verser une subvention au CCAS de 713 euros correspondant au 1/3 des recettes sur les concessions cimetière de l'année 2013. Accord du CM.

4) – TRAVAUX DE MAINTENANCE DU SYDEV 2014

Monsieur le Maire rappelle la convention consistant à la programmation de 4 visites annuelles de maintenance. Le montant de la participation communale 2014 est de 4010,05 euros.

Accord du CM.

5) – LOCATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

Le CM décide un loyer mensuel de 500 euros.